

## Report de la publication des comptes consolidés certifiés au 30 juin 2010 du 22/10/2010 au 4/11/2010

Le travail d'intégration dans les comptes de STS-Group des comptes de RISC Group pour la période 15/1/2010 – 30/06/2010 et de ceux de DEAL IT pour la période 1/5/2010 – 30/6/2010 s'avère un peu plus long que prévu en raison du retraitement des comptes IFRS RISC-Group en normes 99 02 en vigueur chez STS-Group.

Par contre la tendance générale annoncée dans le communiqué de presse du 22 juillet demeure inchangée à savoir :

- Chiffre d'affaires consolidé sur la période (6 mois) de l'ordre de 55M€
- Résultat courant consolidé sur la période (6 mois) de l'ordre de 10M€ (profit)
- Résultat net part du Groupe consolidé sur la période (6 mois) de l'ordre de 4M€ (avec intégration globale des comptes de Risc Group comportant, notamment, les éléments exceptionnels liés à la restructuration et au Plan Social)

Leader en Europe de l'Echange et de l'Archivage Electronique à valeur probatoire, STS Group est un éditeur de logiciels au modèle 100% variable. La distribution de son logiciel STS SUITE est entièrement assurée par ses partenaires : réseau mondial de plateformes de dématérialisation (JV), grandes SSII, intégrateurs, éditeurs spécialisés, hébergeurs, FAI, etc. Ce modèle permet à STS d'accéder indirectement aux clients les plus prestigieux, et de développer ses ventes sans être freiné par sa capacité commerciale.

Avec un chiffre d'affaires de 23,5 mo € en 2009 pour un résultat net de 6,3 mo€, STS Group affiche plus de 250 clients grands comptes.

STS Group est coté sur le marché NYSE ALTERNEXT, depuis septembre 2010 (codes ALSTS – FR0010173518).  
Contact : James COHEN [james.cohen@group-sts.com](mailto:james.cohen@group-sts.com)

Attention : La Société rappelle que ses actions ne sont pas cotées sur un Marché Réglementé et qu'elle n'a pas le statut d'Emetteur faisant appel à l'épargne publique. La dernière augmentation de capital n'a pas fait l'objet de l'enregistrement d'une note d'opération portant visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'offre des actions s'est faite seulement auprès d'investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte au sens de l'Article L.411-2 du Code Monétaire et Financier